



## Règlement du concours organisé par Omnia-Cars

### Article 1 – Organisation

Ce jeu-concours qui n'est pas un jeu de hasard est organisé par Centre Automobiles (Groupe Omnia-Cars), inscrite au registre de la BCE sous le n° 0462.152.738, dont le siège social est établi à 163, Rue du chemin de fer – 7033 Cuesmes pour promouvoir la vente des produits de type automobile par les garages participants de son groupe (Voir liste ci-dessous).

### Article 2 – Participants et conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure qui aura effectué une commande de véhicule neuf dans l'un des garages participants entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 janvier 2021.

Toute personne remplissant cette condition se verra remettre par le conseiller commercial du garage concerné, lors de la concrétisation de la vente, un bulletin de participation par véhicule acheté pour remporter le gros-lot, qu'elle devra compléter et remettre dans l'urne placée dans le garage ayant effectué la vente. Chaque bulletin de participation est lié au véhicule acheté et portera mention des caractéristiques de ce véhicule. De plus, le client aura la possibilité de lancer la roue de la chance afin de remporter immédiatement le lot désigné. Un mail sera envoyé directement au client reprenant le lot gagné qu'il pourra enlever dès la première semaine de février 2021.

Toute participation non conforme aux modalités énoncées au présent règlement, par la mention d'informations incomplètes, illisibles, fausses et erronées, sera considéré comme nulle et ne sera pas traitée.

Chaque joueur s'engage à participer au jeu-concours loyalement et dans le respect du présent règlement ainsi que des droits des autres joueurs. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain éventuel.

Les membres du personnel de la société organisatrice et de toute autre société ayant un lien professionnel ou financier avec celle-ci, ne peuvent pas participer à ce jeu-concours.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité, l'identité et les coordonnées des participants dans le respect de la vie privée des participants.





Ce jeu-concours est soumis exclusivement au présent règlement.

Ce concours étant organisé à des fins de promotion commerciale, la participation à celui-ci implique que l'éventuel gagnant accepte que son image et ses données personnelles communiquées puissent être utilisées et diffusées à des fins commerciales par le groupe Omnia-cars. Si le participant refuse à tout moment cette utilisation et/ou cette diffusion, il se verra exclu du concours et déchu du bénéfice de l'éventuel lot gagné.

Une urne est placée dans chaque garage participant et un seul gros lot sera attribué parmi les bulletins de participation de chaque urne.

Les garages participants sont les suivants :

- Le garage Centre Automobiles, sis à 7033 MONS (Cuesmes), Rue du Chemin de Fer, 163 - BCE sous le n° 0462.152.738
- Le garage Dacia Mons, sis à 7033 MONS (Cuesmes), Rue du Grand Courant, 2 - BCE sous le n° 0462.152.738
- Le garage Renault Binche, sis à 7131 BINCHE (Waudrez), Route de Mons, 258 - BCE sous le n° 0462.152.738;
- Le garage Charl'Auto Péruwelz, sis à 7600 PERUWELZ, Rue Neuve Chaussée, 76/A.- BCE sous le n° 0442.235.272
- Le garage Peugeot Omnia-Cars Mons (anciennement SVS Motors Mons) sis à 7033 MONS (Cuesmes), Rue du Chemin de Fer, 235 – BCE sous le n° 0417.064.960;
- Le garage Citroën Omnia-cars Mons (anciennement SVS Motors Mons) sis à 7033 MONS (Cuesmes), Rue du Chemin de Fer, 235 – BCE sous le n° 0417.064.960 ;
- DS Store Mons (anciennement SVS Motors Mons) sis à 7033 MONS (Cuesmes), Rue du Chemin de Fer, 235 – BCE sous le n° 0417.064.960 ;
- Le garage Renault Tournai, sis à 7503 TOURNAI (Froyennes), Rue du Maire, 9 – BCE sous le n° 0402.508.131,
- Le garage Renault Ath, sis à 7800 ATH, Chaussée de Tournai, 159 – BCE sous le n° 0453.834.294 ;
- Le garage Renault Mouscron, sis à 7700 MOUSCRON, Rue du Boclé, 25 BCE sous le n° 0419.835.893 ;





### Article 3 – Dotation

Le concours est doté d'un gros lot par garage participant. Ce gros lot consiste en un repas pour 2 personnes au restaurant l'Impératif situé au Domaine d'Arondeau. Ces repas comprennent un menu proposé par le chef et les accords vins. Ce gros lot comprend aussi une nuitée au Domaine le soir du repas et un petit déjeuner le lendemain matin. Pour terminer, un rallye urbain sera organisé après le petit déjeuner avec des véhicules électriques et hybrides des différentes marques du groupe Omnia-Cars. Le groupe Omnia-Cars privatisera le domaine d'Arondeau pour ce dîner et cette nuitée au Château durant le premier semestre 2021. Le jour de retrait du lot voir article 5, la date sera communiquée au gagnant.

Le gain du gros lot ne sera validé définitivement qu'à la livraison effective du véhicule gagnant de telle sorte que toute commande annulée entraînera automatiquement l'annulation du lot éventuel.

La dotation ne pourra être attribuée sous une autre forme que celle prévue au présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature. Si le lot n'a pu, pour quelque raison que ce soit, être remis à un gagnant, il restera la propriété de la société organisatrice.

Comme expliqué dans l'article 2, après la signature du bon de commande, chaque client sera invité à tourner la roue de la chance et gagnera d'office d'un lot repris sur cette roue dont des repas dans les différents restaurants de nos partenaires, les tables restaurant comprennent un repas complet proposé par le restaurant «entrée – plat dessert et soft» les autres suppléments sont à charge des clients. Pour les clients qui ne remporteront une table restaurant, ils gagneront un cadeau surprise des autres partenaires.

### Article 4 – Questionnaire et tirage au sort facultatif

Ce concours n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 07 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs. Une question subsidiaire permettra de départager les participants qui auront répondu correctement aux questions principales. En cas d'ex-æquo peu probable, un tirage au sort sera effectué par le garage concerné.

Le bulletin de participation au concours comporte deux questions principales ainsi qu'une question subsidiaire. Il devra être complété et déposé par les participants dans l'urne du garage dans lequel ils auront acheté un véhicule.

Un bulletin gagnant sera désigné par urne dépouillée sur base du nombre de réponses correctes aux questions posées. Le dépouillement aura lieu le jeudi 4 février 2021 dans les concessions respectives.





L'annonce publique des gagnants sera effectuée via une publication sur la page Facebook des garages concernés. Ceux-ci contacteront également les différents gagnants par téléphone si leur numéro aura été communiqué.

#### **Article 5 – Retrait des gros lots**

Les participants souhaitant bénéficier de leur lot devront impérativement se présenter munis d'une preuve d'identité au garage dans lequel ils auront déposés leur bulletin de participation entre le 5 février 2021 et le 19 février 2021.

Ceux qui ne se seront pas présentés endéans ce délai ne pourront plus bénéficier du lot gagné et celui-ci sera remis en jeu.

Lors de la remise du lot, un document contenant accusé de réception sera soumis à la signature du bénéficiaire du lot et contresigné par un représentant du garage participant qui assumera les prestations liées au lot. Seules les signatures de ce document auront pour effet de valider le lot et d'assurer sa conformité. Ce document reprendra les détails et modalités pratiques du lot remporté.

#### **Article 6 – Limitation de responsabilité**

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le jeu-concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

#### **Article 7 – Contestation et litige**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi belge.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu-concours mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Sous peine d'exclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations, notamment celles relatives au résultat, à la remise ou la réception du lot, sont à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception à la société organisatrice dans les 15 jours suivant la désignation des gagnants.

En cas de litige, les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, Division MONS, seront seuls compétents.



## Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est affiché dans toutes les garages concernés par ce concours.

Le présent règlement sera également consultable sur le site [www.event-omnia-cars.be](http://www.event-omnia-cars.be)

## Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux nouvelles normes européennes transposées en droit belge (le RGPD) relatives à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé au concours.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.